

à perdre s'ils continuent de tuer. Je crois que la peine capitale est une mesure de dissuasion, monsieur l'Orateur, et j'en donnerai la raison plus tard. Mon discours n'est pas symbolique. Certains individus de ce genre ont déjà lancé des menaces contre des gardiens et des policiers. Dans tout le pays, les meurtres, les tentatives de meurtre, les attentats à la pudeur avec viol se multiplient à un rythme accéléré.

Un jour quand nous serons sociologiquement beaucoup plus avancés que nous ne le sommes maintenant dans nos méthodes correctionnelles de prévention, nous pourrons peut-être—comme l'a suggéré le député qui m'a précédée—nous poser la question de l'abolition et supprimer la pendaison au Canada. Nous ne devons toutefois pas faire cela à la façon du bill C-84, qui est une abomination en termes de justice, un encouragement à la brutalité et à la cruauté.

Quand tous nos enfants seront assurés de pouvoir passer à l'âge adulte en toute sécurité, quand des programmes équilibrés remplaceront l'incertitude et l'à-peu-près dans le travail social visant à prévenir l'éclatement de la famille et la destruction des enfants, quand nos institutions—écoles, hôpitaux, centres de traitement et centres de détention—auront la compétence voulue pour prévenir et guérir les maux sociaux avant que n'apparaissent la frustration, la violence, la paranoïa, la psychopathie et les troubles sociaux pathologiques, alors que je serai la première—si je suis encore en vie quand ce grand jour viendra—à travailler pour l'abolition, ce que j'ai d'ailleurs fait dans les années cinquante, époque où toute personne trouvée coupable d'avoir tué était condamnée à mort.

Avant de continuer, je voudrais parler brièvement du droit de chaque député de participer à fond au présent débat. Un ou deux députés—peut-être même trois—ont affirmé que les députés de ce côté-ci devraient se contenter de faire connaître à leurs commettants leur position dans le débat. Je soutiens que c'est une tentative répréhensible en vue de nous réduire au silence et de nous intimider qui révèle la superficialité de ceux—fort peu nombreux je dois ajouter—qui s'expriment ainsi. Cela ne fait que m'inciter davantage à terminer mon intervention.

À mon avis, le Parlement est l'endroit tout désigné pour tenir un débat car c'est ici que nous présentons nos plaidoyers et tentons d'influencer ceux qui connaissent moins bien les questions à l'étude—qu'il s'agisse d'abolition ou de finances. De nombreuses personnes de valeur sont réunies en cette enceinte et chacune possède, dans son domaine propre, des connaissances, une expérience et une sagesse qu'elle peut transmettre aux autres. J'ai beaucoup appris à écouter et à lire les débats. Je dois avouer aussi que j'y ai entendu beaucoup de vieilles rengaines et de balivernes.

Je suis convaincu que j'ai parfaitement le droit d'utiliser mon temps de parole dans ce débat, monsieur l'Orateur. Je ne crois pas dans les manigances de coulisses que j'ai vu pratiquer à la Chambre. Si le débat se poursuit dans les couloirs, je vais y prendre part. Mais je ne crois pas dans les votes truqués, que ce soit à la Chambre ou lors d'un congrès de parti—de tous les partis, le mien et les autres—où l'avocat d'un camp truque le vote c'est abuser des Canadiens. Je ne suis pas non plus en faveur d'incitation ou de menaces pour amener les gens à changer leur vote—surtout lorsqu'il s'agit d'un vote libre. Malheureusement, comme le cabinet et le contre-gouvernement suivent la ligne de parti, nous ne sommes donc pas seuls ici à ne pas avoir nos coudées franches pour voter. Le Nouveau parti démocratique est encore pire que les autres, s'en tenant à la ligne du parti sur une question aussi grave que celle-ci. La démocratie de participation est ainsi bafouée, monsieur

Peine capitale

l'Orateur. Si le vote était réellement un vote libre, le vœu du public pour le maintien de la peine de mort aurait été respecté.

Si le bill est adopté en vitesse, c'est peut-être que certains veulent passer à l'histoire—Richard Nixon est passé à l'histoire à la suite de sa victoire—et ils sont prêts à gagner par défaut, en limitant le débat et le nombre de témoins au comité, en essayant d'intimider leurs adversaires, en imposant ainsi leur volonté au peuple canadien et en niant à la majorité le droit à la protection de l'État.

Les Canadiens sont peut-être encore plus irrités aujourd'hui contre le Parlement—les deux côtés de la Chambre—à cause de l'arrogance ou de l'élitisme qu'il manifeste en passant outre aux vœux et aux exigences d'environ 18 millions des 22 millions d'électeurs plus qu'ils ne le sont par la question elle-même. Il ne s'agit pas de la société du temps d'Edmund Burke. La nôtre se compose de gens sages, instruits et qui voient presque instantanément les actes que nous faisons. Pour nous juger, ils ont un bagage de connaissances et d'expérience qui, dans la majorité des cas, égale et surpasse même ce que nombre d'entre nous possèdent. Dans la plupart des cas, cette connaissance et cette expérience est égale, sinon supérieure, à celles de maints députés.

● (1130)

Mes observations s'appliquent même aux media qui essaient d'imposer leurs convictions au public. Je pense en particulier à cette partie des media de l'Ontario qui s'imaginent, aussi comique que soit cette prétention, diriger l'opinion. Elle a essayé d'imposer des vues erronées sur le stampede de Calgary. *MacLean's*, le fauteur de haine, a parlé d'antiaméricanisme, ce qui n'existe pas dans l'Ouest. On a vu que ces gens avaient tort. Ce sont des journalistes de cet acabit qui écrivent les articles que nous avons lus sur la question de la peine capitale. Certains de ces media de l'Est, suivis par d'autres ailleurs au Canada, essaient de nous imposer leur point de vue à nous et aux citoyens. Il y en aura peut-être pour prétendre que c'est là ce qui constitue l'opinion publique. Pas moi. La plupart d'entre nous savent bien que ces écrits ne représentent qu'un seul groupe. La population est en outre suffisamment intelligente pour reconnaître l'exagération, la contrefaçon de la vérité et la curieuse habitude de certains reporters d'en interroger d'autres sur des événements dont ils ont assuré le compte rendu les uns et les autres. Le premier ministre disait que chacun boit l'eau de la baignoire de l'autre.

Je regrette de devoir dire cela. Notre pays compte heureusement un certain nombre d'excellents reporters qui peuvent se tenir à juste titre pour de vrais journalistes. Les autres n'osent même pas prétendre à cette dignité. Ils sont la lie de la profession.

Parler ou écrire, sans jamais passer à l'action, équivaut à brasser du vent. Il y a ceux qui pélorent sur les normes de comportement et de moralité, et qui ne s'y conforment jamais. Il y a ceux qui, tout favorables qu'ils soient à l'idée de l'abolition de la peine capitale, refusent de combattre pour défendre la vie ou la liberté d'un condamné. J'en ai rencontré dans le monde du journalisme et celui du droit. Les personnes qui trouvent à redire à mon attitude aujourd'hui ignorent tout de la liberté conditionnelle et, en tant que journalistes ou d'hommes de loi, ne se sont jamais souciés des hommes qui vivent dans ces cages que nous nommons des prisons. Elles ne se sont pas efforcées de comprendre l'angoisse des gardiens que certains considèrent comme des sous-hommes. J'ai entendu un député néo-démocrate parler de mauvais gardiens de prison. Ce sont